

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 27 mai 2026**



SEANCE DU  
27 MAI 2026

**OBJET DE LA  
DELIBERATION**

MODIFICATION DES  
COMMISSIONS  
MUNICIPALES  
SUITE A LA DEMISSION  
DE MONSIEUR  
BOUGHEZAL JULIEN

Le vingt-sept mai deux mille vingt-six à 19 heures 00, les membres du conseil Municipal de la Commune de DOURGES se sont réunis suite à la convocation qui leur a été adressée le 21 mai 2026 par Monsieur Tony FRANCONVILLE, Maire, conformément aux articles L 2121-10 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc de Mme BARLET Stéphanie). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme POCLET Dominique). M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique. M. SIX Roland. M. RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. SCHOLLART Denis). Mme MADAU Graziela. M. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De Mme GOUAL Rahma). LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu. Mme DIOUANI Sarah (Proc. De LAMPIN Laurence).

Absents ayant donné procuration : Mmes BARLET Stéphanie. POCLET Dominique. M. SCHOLLART Denis. Mmes GOUAL Rahma. CABOCHE Cécile. LAMPIN Laurence.

Absents excusés : Mme BLONDEAU Nathalie. MM. BLONDEAU Olivier. GIBOIRE Antoine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame DIOUANI Sarah.

**Monsieur le Maire** rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 7 avril 2026, le Conseil municipal a décidé la création de 8 Commissions Municipales, représentatives des délégations données aux Adjoint.

A la suite de la démission de Monsieur BOUGHEZAL Julien, 2<sup>ème</sup> Adjoint, il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement et de réduire ainsi le nombre d'adjoints à 7.

De même, il a été procédé à une modification des délégations.

Il convient donc aujourd'hui de revoir les Commissions Municipales.

Au vu de ce qui précède, **Monsieur le Maire** propose les modifications suivantes :

- Suppression de la Commission N°2 : « Sport – Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » ;
- Modification du nom de la Commission N°1 pour y ajouter la délégation « Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » ;

- Modification du nom de la Commission N°6 pour y ajouter la délégation « Sport » et retirer la délégation « Cérémonies - Devoir de mémoire » ;
- Modification du nom de la Commission N°8 pour y ajouter la délégation « Cérémonies - Devoir de mémoire ».

De même, il propose que Madame LEMAIRE Sabrina intègre la Commission « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie Associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » en remplacement de Madame GOUAL Rahma.

Que Monsieur SERIO Bernard intègre la Commission « Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique – Sport » en remplacement de Monsieur SCHOLLART Denis et que Monsieur SCHOLLART Denis intègre la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » en remplacement de Monsieur SERIO Bernard.

**Monsieur le Maire** demande aux groupes de l'opposition si des modifications sont envisagées dans la composition des commissions municipales.

Monsieur RICHARD Frédéric propose de se retirer de la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » au profit de Monsieur FERNAND Matthieu.

L'élection a lieu par vote à bulletin secret conformément aux articles L. 2121-20 et L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Monsieur le Maire** invite les Membres présents à se prononcer par un vote à main levée, sur le mode de scrutin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'est prononcé par un vote à main levée.

### **Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-21 et L2121-22,

**Vu** la délibération du 7 avril 2026 portant création et désignation des membres des Commissions Municipales, et portant à 9 le nombre de membres maximum au sein de chacune des Commissions Municipales,

**Vu** les résultats du vote,

**Et après en avoir délibéré, par 24 Voix Pour** (FRANCONVILLE Tony (Proc de Mme BARLET Stéphanie). Mme WERQUIN Mildred (Proc. De Mme POCKET Dominique). M. THUILLIEZ Laurent. Mme MIJUN Peggy. MM. BAILLET Alain. LENBA Ouassini. Mme LECOCQ Monique. M. SIX Roland. M. RAVEZ Jean-Marie (Proc. De M. SCHOLLART Denis). Mme MADAU Graziela. M. SERIO Bernard. Mmes DUJARDIN Séverine (Proc. De Mme GOUAL Rahma). LEMAIRE Sabrina. M. CROISIER Benjamin. Mme DUBAR Pauline. M. BOUGHEZAL Julien. Mme JOLY Audrey. M. RICHARD Frédéric (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). M. FERNAND Matthieu) **et 2 Voix Contre** (Mme DIOUANI Sarah (Proc. De LAMPIN Laurence)),

- **DECIDE** de supprimer la Commission N°2.

- **DECIDE** d'intituler la Commission N°1 : « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » ;

- **DECIDE** d'intituler la Commission N°6 : « Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique - Sport » ;

- **DECIDE** d'intituler la Commission N°8 : « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » ;

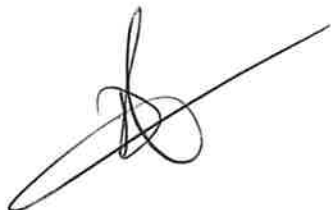
- **DECIDE** d'intégrer Madame LEMAIRE Sabrina au sein de la Commission « Finances – Ressources Humaines – Culture – Vie Associative – Partenariat avec la Ville de Raszków » en remplacement de Madame GOUAL Rahma.

- **DECIDE** d'intégrer Monsieur SERIO Bernard au sein de la Commission « Affaires et projets communaux – Patrimoine – Développement économique – Sport » en remplacement de Monsieur SCHOLLART Denis.

- **DECIDE** d'intégrer Monsieur SCHOLLART Denis au sein de la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » en remplacement de Monsieur SERIO Bernard.
- **DECIDE** d'intégrer Monsieur FERNAND Matthieu au sein de la Commission « Sécurité – Cérémonies – Devoir de mémoire » en remplacement de Monsieur RICHARD Frédéric.
- **PRECISE** que les numéros des Commissions 3, 4, 5, 6, 7 et 8 avancent de ce fait d'un rang.
- **VALIDE** la liste et la composition des 7 Commissions Municipales, annexée à la présente délibération.
- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre  
Le Maire,

Le secrétaire de séance



REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-216202747-20260527-DEL05270520